Et, en matière de crédits, leurs comptables ont généralement la main lourde.

De sorte que les contribuables doivent payer pour permettre au gouvernement d'utiliser ce qu'il a volé.

Non seulement la spoliation ne diminua pas les charges du pays, mais elle les aggrave.

Pour peu qu'on continue à nous enrichir de la sorte, nous serons complètement ruinés.

Tel serait l'enrichissement d'un monsieur qui, chaque mois, hériterait d'une nouvelle propriété d'agrément, et qui croirait devoir les conserver toutes, en payant une armée croissante de jardiniers.

L'archevêché, à Paris, suffisait à un cardinal. On s'en est emparé pour y loger un ministre. Tout de suite, le ministre a réclamé six cent mille francs pour embellir son séjour, et l'on s'est empressé de les lui donner... après les avoir pris dans nos poches.

Aujourd'hui, c'est le Séminaire de Saint-Sulpice qu'on va transformer en musée.

Pour cette transformation, il faudra traize cent mille francs. Et ce n'est qu'un premier devis. Or, vous savez ce que font des devis à mesure que les travaux se poursuivent. Les devis sont des rongeurs qu'il convient de classer dans le genre lapin, vu la rapidité avec laquelle ils font des petits.

Demandez plutôt à la Cour des comptes son opinion sur ceux de l'Imprimerie nationale, dont le déménagement devait, en principe, constituer pour l'Etat une « bonne affaire », et qui se soldera, en définitive, par une dépense de six ou huit millions... pour une installation que les gens compétents déclarent ratée !

Supposons toutefois que, dans la circonstance, le devis ne soit pas dépassé. Il n'en reste pas moins vrai que la plaie faite de nos séminaristes, maintenant qu'on les en a chassés, va commencer à coûter à ceux qui s'en sont déclarés propriétaires, c'est-à-dire à la nation, alors qu'auparavant il ne lui coûtait rien.

Ce n'est pas tout. Ce musée, il faudra le remplir. Et, naturellement, cela va être une ruée formidable de peintres, de sculpteurs demandant à l'Etat d'acheter leurs œuvres— peut-être leurs croûtes — faisant agir pour cela des protections, des influences et tâchant de sautiner vers eux, sous prétexte d'encouragement aux arts, de nouvelles sommes arrachées aux contribuables.

Ce n'est pas tout encore. A ce musée, il faudra un conservateur, des suppléants, des secrétaires, des employés, des gardiens, c'est-à-dire tout un lot de fonctionnaires touchant leurs appointements, en attendant de toucher des retraites quand leurs remplaçants leur auront succédé. Autrement dit, encore une saignée à notre bourse.

Tout cela, parce qu'on a volé un immeuble à l'Eglise, et qu'il a fallu en « tirer parti ».

Et nous ne parlons pas de ce qu'aura de choquant le contraste entre certaines œuvres artistiques ou prétendues artistiques et le souvenir des austères vertus qui étaient là, jadis, dans leur véritable milieu. La sculpture, notamment envahira la chapelle. Mais on nous permettra de ne pas insister sur ce point de vue.

A tout cela, quelques bons jobards répondront : « L'art ! l'art ! Nos gouvernants sont des Mécènes ; ils protègent l'art ! » Comme si l'encombrement des édifices nationaux par des marbres et par des toiles pouvaient contribuer à l'éducation artistique du peuple, et comme si un petit nombre d'œuvres bien choisies, sévèrement triées, ne valait pas mieux pour cela qu'une multitude de productions médiocres, achetées par l'administration à jet continu, sous la victorieuse poussée des intrigues !

Donc — arithmétique merveilleuse ! — toutes les fois que l'Etat soustrait quelque chose à autrui pour en l'ajouter à lui-même, cette dernière addition la traduit immédiatement par une soustraction. On traiterait de Calino le aréanelier qui prendrait un auto-taxi tout exprès pour aller se faire rembourser dix sous par un débiteur. Sauf, qu'il n'y a pas ici créancier et débiteur, mais voleur et volé, l'Etat, depuis six ans, ne sait pas faire autre chose.

DIDOO.

La lutte scolaire

Ecole désertée

L'instituteur et l'institutrice de la Sicandais (Loire-Inférieure), persistant à vouloir enseigner l'Histoire de France de Gauthier et Deschamps, les enfants abandonnent de plus en plus l'école ; les jeunes écolières, qui étaient au nombre d'une quarantaine, ne sont plus aujourd'hui qu'une douzaine.

De nombreux élèves, ayant refusé de faire leur devoir d'histoire, ont été renvoyés temporairement de l'école, et l'un d'eux, malgré la protestation de sa mère, qui a déclaré à l'instituteur que c'était elle-même qui s'opposait formellement à ce que son fils transcrivît la leçon d'histoire.

Fédération d'A. P. F.

A l'assemblée des Sables-d'Olonne du 15 mars dernier, il a été décidé que toutes les associations cantonales de chefs de famille seraient invitées à se faire représenter dans une réunion générale où sera formée la Fédération de tous les groupes cantonaux.

Cette réunion aura lieu, le lundi 30 mai, sous la présidence de Monseigneur, de midi à 5 h. ¼, à la Roche-sur-Yon ; tous les présidents d'associations, accompagnés des membres de leurs bureaux, sont particulièrement invités à s'y rendre.

Après la discussion et l'adoption des statuts de la Fédération, on formera le bureau central.

Contre la liberté de conscience

Dans le courant du Carême dernier, une mission de quinze jours eut lieu dans l'église de Bayonville. Pendant la première semaine, il y eut tous les jours, à 11 heures, une instruction spéciale pour les enfants du catéchisme. Les époux Moutou-Guillotaux, croyant avoir le droit de faire comme tout le monde, envoyèrent leurs enfants avec les autres enfants, auxdites instructions. Malheureusement, Mme Mouton, chargée depuis douze ans de l'enseignement de la couture à l'école de Bayonville, ignorait que ses fonctions étaient incompatibles avec la liberté de conscience. L'inspecteur d'Académie vient de le lui rappeler en la forme suivante :

L'inspecteur d'Académie,
à Mme Mouton, maîtresse de couture,
à Bayonville.

Vu l'article 24 du décret du 18 janvier 1887 ; — Vu mon rapport en date du 15 avril 1910 ; — Considérant que Mme Mouton, maîtresse de couture à Bayonville, affiche ouvertement des sentiments hostiles à l'école laïque, et détourne des exercices de la couture ses trois petites filles pour les envoyer au sermon d'un missionnaire, M. l'inspecteur d'Académie, en résidence à Mézières, arrête :

ARTICLE PREMIER. — Mme Mouton est, à partir de ce jour, 26 avril 1910, relevée de ses fonctions de maîtresse de couture à Bayonville.

Vouziers, 28 avril 1910.

L'inspecteur primaire, DONZNAC.

Et dire qua nous vivons sous le régime de la « détente » et de l' « apaisement » !...

Conseil de Cabinet

LE PROGRAMME MINISTERIEL

Les ministres se sont réunis ce matin en Conseil du Cabinet, pour la troisième fois depuis le commencement de la semaine, sous la présidence de M. Briand, pour continuer l'examen du programme politique que le Cabinet soumettra à la nouvelle Chambre.

Les ministres, qui avaient dans les Conseils antérieurs arrêté les lignes générales de ce programme, en examinant maintenant chacune des parties afin de régler les détails d'exécution. Ils statuent successivement sur les divers points particuliers : réforme électorale, réforme fiscale, réforme administrative, lois sociales.

Il faudra encore, pour achever ce travail, deux Conseils de Cabinet, qui auront lieu demain et après-demain.

Ensuite les ministres seront convoqués pour mardi prochain en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières. Dans ce Conseil, le programme définitivement arrêté sera soumis au président de la République.

LA MUTINERIE DE NIMES

Le ministre de la Guerre a communiqué les renseignements qui lui ont été adressés par le général Galliéni relativement à la mutinerie du 140e régiment de ligne.

Il en résulte que les réservistes ont passé la journée du 25 en exercices.

De nouveaux incidents ne sont plus à craindre.

La mutinerie du 22 mai doit être attribuée à la conviction de beaucoup de réservistes qu'ils seraient maintenus à Nîmes pendant leur période, à la présence de quelques meneurs amnistiés auxquels par les dernières luttes électorales, sont réclamations très vives de la presse en faveur du commerce local.

La situation du camp est point de vue matériel est meilleure que dans la plupart des autres camps où les troupes peut sous la tente.

Le terrain occupé est bien choisi. Les hommes ont reçu les fournitures réglementaires, avec une couverture supplémentaire et 2 kilos 500 de paille.

L'état sanitaire est bon, malgré les pluies exceptionnelles de ces derniers jours.

L'hôpital n'a reçu jusqu'ici que dix malades pour des causes banales, sans aucune gravité.

L'autorité militaire poursuit son enquête, afin de pouvoir, quand les responsabilités seront bien établies, traduire en Conseil de guerre les meneurs responsables et infliger des punitions disciplinaires aux autres mutins.

Echos politiques et parlementaires

LA REUNION DE LA CHAMBRE

La nouvelle Chambre se réunira mercredi prochain. La réunion aura lieu de plein droit, la session actuelle, dont la durée légale est de cinq mois, n'étant pas terminée, et l'Assemblée issue des élections des 24 avril et 8 mai ne substituant à celle dont le mandat expire pour compléter la période de session ordinaire prévue par la Constitution.

On sait qu'à la différence des années ordinaires, on doit élire, au début de chaque législature nouvelle, un président provisoire jusqu'au jour de l'élection du bureau définitif.

Le doyen d'âge ne présidera que la première séance, celle du 1er juin, où l'on doit se borner à élire le président provisoire.

Le doyen d'âge sera, dans la nouvelle Chambre comme dans la précédente, M. Louis Passy, député libéral de l'Eure, membre de l'Institut, qui est âgé de 80 ans. Il aura comme secrétaires les six plus jeunes membres comme secrétaires.

Le scandale des liquidations

Les nouveaux inculpés dans cette affaire, les mandataires de MM. Dues et Martin-Gautier, qui ont commis des faux en majorant les comptes des frais de voyages pour la liquidation des biens ecclésiastiques, ont été interrogés par M. Albanel, juge d'instruction. Ce sont, comme nous l'avons dit, MM. Moreau et Breton.

Ils ont reconnu tous les faits qui leur sont reprochés. Ils ont été laissés en liberté provisoire. Le juge d'instruction a convoqué le troisième inculpé, M. Lefèvre.

Sont attribués

Par décrets parus au *Journal officiel* du 26 mai sont attribués divers biens ecclésiastiques des départements suivants : Loire, Gard, Savoie, Sarthe, Ain, Drôme, Indre, Hautes-Pyrénées et Maine-et-Loire.

A l'Académie française

Mgr Duchesne est élu

L'Académie s'est réunie cette après-midi, sous la présidence de M. F. Masson, directeur, pour élire les successeurs du cardinal Mathieu et du marquis Costa de Beauregard.

Pour l'élection au premier de ces fauteuils, l'Académie s'était déjà réunie le 27 mai 1909, mais les académiciens n'ayant pu se départager, l'élection avait dû être ajournée, après six tours de scrutin.

Les académiciens étaient présents aujourd'hui en grand nombre ; il ne manquait au vote que les voix des fauteuils vacants, ceux du cardinal Mathieu, du marquis Costa de Beauregard, du vicomte de Vogüé et de Me Barboux ; trois académiciens sont malades : MM. Faguet, Houssaye et Barrès ; enfin, M. Anatole France ne vient jamais à l'Académie.

Fauteuil du card. Mathieu

Dès le début de la séance, il fut procédé au premier tour de scrutin pour l'élection du successeur du cardinal Mathieu ; en voici le résultat (32 votants) :

	1er tour	2e t.	3e t.
Mgr Duchesne	12	16	17
Mgr Baudrillart	14	14	12
M. Stephen Liégeard	6	2	3

Au troisième tour de scrutin, Mgr Duchesne a été proclamé élu.

C'est par l'importance considérable de ses travaux historiques que Mgr Duchesne a attiré sur son nom les suffrages de l'Académie.

Citons : *Mémoire sur une mission au Mont Athos*, suivi d'un *Mémoire sur un ambon souterrain à Salonique ; la Représentation des mages en Orient et en Occident durant les premiers siècles* (1877) ; *De codicibus mss graecis Pii II in bibliotheca Alexandro-Vaticana* (1879) ; *Vita S. Polycarpi auctore Pionio* (1881) ; *la Crypte de Melisbonds et les prétendus martyrs de Poitiers* (1885) ; *Etude sur la liturgie latine avant Charlemagne* (1889) ; *les Anciens catalogues épiscopaux de la ville de Tours* (1890) ; édition du *Liber pontificalis*, texte et commentaires (1884-1892) ; *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule ; Vie de sainte Geneviève* (1893) ; *Nicenus restractatus* (1894) ; *Autonomies ecclésiastiques, Eglises séparées* (1896) ; *Origines du culte chrétien* (1897) ; *Histoire ancienne de l'Eglise*, etc. Le prélat a, en outre, écrit dans un grand nombre de revues.

La tendance critique de Mgr Duchesne est connue ; il s'est attaqué à bien des traditions, et son œuvre, par suite, a été vivement critiquée et appelée des réserves. Mais tout le monde reconnaît sa vaste érudition et l'importance de ses travaux.

Situation bizarre : Mgr Duchesne est directeur de l'Ecole française de Rome et réside au palais Farnèse, sous le même toit que M. Barrère, ambassadeur au Quirinal.

Il a été, du reste, en 1873, le premier élève de cette Ecole et, à ce titre, fut, à cette époque, chargé de missions scientifiques en Orient.

Mgr Duchesne est, depuis 1888, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, où il a remplacé Bergaigne.

Fauteuil du marquis Costa de Beauregard

Il a été procédé ensuite à l'élection du successeur du marquis Costa de Beauregard :

	1er tour	2e t.	3e t.	4e t.	5e t.	6e t.	7e t.
MM. de Nolhac	14	12	14	15	14	15	15
Gén. Langlois	9	11	15	14	16	14	15
Maladroz	0	0	2	2	2	3	2
de St-Genès	0	0	1	1	0		

Après le septième tour, l'élection est ajournée à une date ultérieure.

LES INCIDENTS DE L'ECOLE DE MÉDECINE

Les étudiants chez M. Briand

M. Briand a reçu, hier soir, une délégation de l'association générale des étudiants venus pour l'entretenir des incidents qui se sont produits à la Faculté de médecine.

Les délégués ont insisté du nouveau en faveur de la mise en liberté des manifestants arrêtés ; ils se sont déclarés prêts à faire eux-mêmes le police à l'intérieur de la Faculté et à empêcher notamment le jet de tout projectile contre les membres du jury.

M. Briand a renouvelé les déclarations qu'il avait précédemment faites. Il a montré l'impossibilité pour le gouvernement de tolérer des désordres comme ceux qui se sont produits, et a engagé les étudiants à faire des efforts auprès de leurs camarades en vue d'en empêcher le retour.

La matinée au Quartier latin

La matinée a été très calme au Quartier Latin.

M. Touny, directeur de la police municipale, a fait une tournée d'inspection. Mais il n'y a personne aux environs de la Faculté.

Une affiche a été apposée, ce matin, invitant les étudiants à un meeting de protestation qui aura lieu ce soir à 9 heures, à la Salle d'horticulture.

Trois des manifestants arrêtés hier, le docteur Lafontaine, M. Porcher, étudiant en médecine et Quenottes, employé de commerce, ont comparu aujourd'hui devant la 8e Chambre correctionnelle, sous les inculpations d'injures et de violences sur l'officier de paix Thiarry.

Ils ont été condamnés, le Dr Lafontaine à 200 francs d'amende, M. Porcher à vingt jours de prison, M. Quenottes à quinze jours et 50 francs d'amende, tous deux avec sursis.

Çà et là

Noces de diamant sacerdotales

Mgr Deruaz, évêque de Lausanne et Genève, a fêté aujourd'hui 26 mai le 60e anniversaire de son ordination sacerdotale.

Avant d'être évêque de ce diocèse, Mgr Deruaz exerça pendant trente-deux années consécutives les fonctions de curé de Lausanne.

Un métro aérien à Pékin

La Chine, décidément, se civilise.

Voici, en effet, qu'une Société américaine propose de construire à Pékin un métropolitain aérien. L'encombrement des rues, souvent étroites, rend la circulation difficile, de même que l'établissement de lignes de tramways. Un métropolitain aérien résoudrait le problème. Le gouverneur de Pékin et le ministre de l'Intérieur sont favorables à ce projet.

La dactyloscopie en Russie

Le 25 mai se sont ouvertes à Saint-Pétersbourg, sous la présidence de l'adjoint du ministre de la Justice, M. Vérevkine, les séances d'une Commission spéciale, pour l'étude de la question relative à l'adoption du système des empreintes digitales en vue de l'identification des criminels.

Les fêtes allemandes à Jérusalem

Une grande partie du dernier numéro de « Jérusalem » est consacrée aux fêtes allemandes qui ont eu lieu à l'occasion de la consécration de l'église de la Dormition et de l'inauguration du sanatorium protestant Augusta-Victoria sur le mont des Oliviers. Il n'y a pas moins de onze gravures très réussies pour illustrer le récit des fêtes. Pour qui s'intéresse au protectorat de la France catholique en Orient, cette manifestation germanique et protestante revêt une grande importance que la revue « Jérusalem » (1) avait le devoir de signaler.

Échos de partout

Par arrêté préfectoral, l'école publique mixte de Pontchierry, commune de Saint-Fargeau (Seine-et-Marne), est laïcisée.

Le 13 juin, élections : au Conseil général, dans le canton de Vielmur (Tarn) ; du Conseil d'arrondissement, dans le canton de Neufchâteau (Vosges).

La section des beaux-arts à l'exposition internationale de Bruxelles a été inaugurée officiellement cette après-midi par le roi et la reine.

A la section française Leurs Majestés ont été reçues par MM. Beau, Dujardin-Beaumetz et par les délégations des groupes artistiques français.

La Commission argentine d'organisation des fêtes de Boulogne-sur-Mer a envoyé une somme de 2 500 francs aux pauvres de Boulogne à l'occasion des fêtes du centenaire.

Le cinquième Congrès de l'Union générale des agents du service actif des douanes aura lieu les 2, 3, 4 et 5 juin, à Paris.

La dix-septième Conférence du Syndicat central des fédérations et associations des pêcheurs à la ligne, rivières et pisciculteurs, aura lieu samedi prochain.

L'assemblée générale des bienfaiteurs de la Société des secours aux familles des marins français naufragés aura lieu le lundi 6 juin, 97, rue de Richelieu.

Un banquet sera offert, dimanche prochain, à Compiègne, à M. Fouraise-Sarlovèze, député de l'Oise, à l'occasion de son élection, 1 600 convives se sont déjà inscrits.

Un Congrès international des roses aura lieu à Paris, à l'hôtel de la Société nationale d'horticulture, 84, rue de Grenelle, du jeudi 26 au dimanche 29 mai.

Les assassins de Mme Gouin devant le Conseil de guerre

Audience de jeudi

Il reste encore quelques témoins à entendre. Ils déposent au début de cette troisième audience.

C'est d'abord le médecin-major Chaligny, professeur agrégé au Val-de-Grâce, qui est entendu.

Le témoin a été chargé de l'examen mental des accusés. Il indique au Conseil qu'il y a eu parmi les ascendants de Graby des aliénés et il a remarqué chez Michel une certaine facilité à se laisser entraîner ; mais ces faits ajoutés, n'atténuent en rien leur responsabilité.

Le Dr Chaligny conclut formellement à la responsabilité entière des deux inculpés.

M. Jost, secrétaire de la Société des auteurs, Mme Leclerc, publiciste ; M. Horace Debaliz, artiste dramatique ; Mme Le Costo, qui eut connu Graby, le considèrent comme un jeune homme intelligent, mais anormal. Il était fantasque, un peu « fêlé », suivant l'expression de Mme Le Costo.

M. Hamlet, mari de la mère de Graby, considère son fils adoptif comme un être incomplet, auquel il manqua quelque chose au cerveau.

Conclusions tendant à un nouvel examen mental

Me Henri Gérard, avocat de Graby, déclare qu'en présence de ces dépositions qui n'ont pas connues la médecin-major, sa conscience lui commande de déposer des conclusions tendant à ce que trois nouveaux médecins aliénistes soient nommés pour examiner son client.

Le commissaire du gouvernement combat ces conclusions.

Le Conseil se retire pour en délibérer. La séance est suspendue à 3 heures.

Après une heure et quart de délibération, le Conseil, à l'unanimité, rejette les conclusions de la défense.

Réquisitoire et plaidoiries

Les débats continuent par le réquisitoire du commissaire du gouvernement, le commandant Cuffer. Celui-ci, après avoir indiqué la part prise par chacun des accusés dans le monstrueux assassinat de Mme Gouin, requiert contre Graby et Michel la peine capitale.

Me Henri Géraud plaide ensuite pour Graby.

Il demande au Conseil qu'on laisse la vie à un malheureux en lui accordant le bénéfice des circonstances atténuantes.

Me André Hesse plaide dans le même sens pour Michel.

(1) *Jérusalem*, un an, 3 francs ; étranger, 4 francs. 5, rue Bayard, Paris.

Informations du soir

Le submersible « Pluviôse » coulé par un paquebot

27 marins noyés

Calais, 26 mai. — Le paquebot « Pas-de-Calais », faisant le service régulier entre Calais et Douvres, a coulé cet après-midi, en sortant des jetées, à 2 h. ½, le sous-marin « Pluviôse ».

L'équipage du submersible, composé de vingt-sept hommes, est entièrement perdu.

Deux remorqueurs de la Chambre de commerce de Calais sont à la recherche du submersible.

Le *Pluviôse* a été construit sur le plan de l'ingénieur Laubeuf. Sa longueur totale est de 54 mètres et son déplacement de 450 tonneaux. C'est le type définitif des submersibles créés par M. Laubeuf.

Ce navire fut le premier d'une nombreuse série du même type. Il a été construit à Cherbourg.

MORT EMOUVANTE D'UN PRÊTRE

Marseille, 26 mai. — On célébrait, ce matin, dans la chapelle de la maison de retraite des Dames de Saint-Just, la 60e anniversaire de l'ordination de M. l'abbé Michel, aumônier de cet établissement.

Lorsque l'évêque de Marseille, Mgr Fabre, qui présidait la cérémonie, eut prononcé le panégyrique du vieil aumônier, M. l'abbé Michel, qui est âgé de 86 ans, se leva pour remercier l'assistance. Mais à peine avait-il eu le temps de dire : « C'est le plus beau jour de ma vie ! » qu'on la vit chanceler et tomber, subitement terrassé par une embolie au cœur.

L'assistance a été péniblement impressionnée par ce dramatique accident.

LA SITUATION A MERY-SUR-OISE
Fils télégraphiques coupés

Méry-sur-Oise, 26 mai. — La nuit a été calme.

Les grévistes ont cependant coupé 11 fils télégraphiques entre Méry et Beaumontcourt.

Le préfet et le sous-préfet sont sur les lieux.

Deux compagnies d'infanterie et deux escadrons de cuirassiers sont arrivés cette nuit à Méry.

A 11 heures, on ne signalait aucun incident.

M. Autrand, préfet de Seine-et-Oise, a eu ce matin une entrevue avec les patrons afin d'essayer d'arriver à une entente.

Les patrons ont déclaré que les ouvriers devaient d'abord reprendre le travail, qu'ils discuteraient ensuite avec eux avec la plus grande bienveillance.

M. Autrand a porté cette réponse à la connaissance des grévistes, qui se réunissaient cette après-midi pour en délibérer.

Le préfet a eu, à 10 heures, à la mairie, une conférence avec le sous-préfet, le commandant de dragons, le capitaine de gendarmerie et le commissaire spécial. Il a ensuite fait répartir les troupes sur différents points :

La tranquillité est complète.

M. Autrand s'est également rendu à l'hôpital pour visiter le gendarme Fujol, blessé hier au cours de la bagarre qui s'est produite à la gare. Le blessé est alité, mais son état ne présente pas de danger.

M. Autrand a décidé que la circulation des trains de pierres serait reprise à 2 heures.

M. Briand a chargé M. Huerd, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, de saluer en son nom S. M. le roi de Portugal à son départ de Paris.

LA SANTÉ DE MENELICK

Rome, 26 mai. — On mande d'Addis-Abeba, le 25 mai :

L'état de l'empereur Ménélik a empiré avant-hier soir ; mais aujourd'hui il y a amélioration.

Vienne, 25 mai. — M. Ruau, ministre de l'Agriculture, est reparti pour Paris.

TREMBLEMENTS DE TERRE

Belfort, 26 mai. — Une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie ce matin, vers 6 heures.

Les oscillations étaient dirigées de l'Est à l'Ouest.

Berne, 26 mai. — Une assez forte secousse sismique a été ressentie après-7 heures du matin dans un grand nombre de localités suisses.

Le phénomène a été plus violent à Gholadis (Berne), accompagné de bruits souterrains, du bris des glaces et du choc des meubles.

Le tremblement avait une direction Nord-Sud.

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

Prié, à ses et à quarantaines, à fois sont

Mme Vve Génestout, née Odile Mosser, 53 ans, à Paris. — Mme Anne-Joséphine Roussel de Courcy, comtesse de Donnau, à Paris.

M. Normitor-Pinchaud, 79 ans, à Maurice (Cantal). — Mme Joseph Laferrière, née Mathilde Achard, 83 ans, à Lunéville. — R. Mère Défenses Le Jeune, assistante générale de la Congrégation du Saint-Esprit, à Saint-Brieuc.

RECOMMANDATION

Une famille bien malheureuse.

MARIAGES

On recommande aux prières de nos lecteurs les prochains mariages de :

M. Maurice des Loges, lieutenant au 3e dragons, avec Mlle Jeanne des Loges, sa cousine, qui sera célébré, le 31 mai, en l'église Saint-Augustin, à Paris.

Mlle Odoline Lacave-Laplagne, fille de M. Lacave-Laplagne, conseiller général du Gers, avec M. de Crèvecœur.

LES RÉSERVISTES DE MARSILLAN

Nîmes, 23 mai. — Le calme règne au champ de tir de Marsillac.

Des évolutions militaires dans les environs du camp sont effectuées par le 240e d'infanterie de façon très régulière.

Le général Galliéni continue son enquête.

CRIME MYSTÉRIEUX A ZUYDCOOTE

De notre correspondant particulier :

Ce matin, à 9 h. 1/2, des gendarmes de Rosendaël, en tournée à la plage, ont découvert à 500 mètres du sanatorium de Zuydcoote, un cadavre en complet état de putréfaction.

Ce corps est celui d'une homme ayant 2m,05 très corpulent. Des lambeaux de vêtements indiquent que on mise était soignée.

On se trouve certainement en présence de la victime d'un crime. En effet, à la jambe gauche était fixée une corde solide attachée à un sac éventré et qui dut contenir des pierres ou une masse de fer. On se demande si l'on ne se trouve pas en présence de la dépouille de l'anglais Stokes, qui disparut mystérieusement dans la nuit du 23 au 24 janvier du paquebot-mail *Flandre*, entre Douvres et Ostende. Le Parquet s'est rendu à la plage et a chargé le Dr Ruyssen, médecin légiste, de pratiquer l'autopsie. Les justices anglaise et belge sont prévenues.

LES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE ET LES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT DES LIGNES

Jusqu'à ce jour, les abonnés au téléphone domiciliés à plus d'un kilomètre du bureau étaient tenus de contribuer aux frais d'établissement de leur ligne personnelle, sur la taux de 200 francs par kilomètre pour la partie excédant le premier kilomètre.

Par un décret qui a paru ce matin au *Journal Officiel*, M. Millerand, ministre des Travaux publics, a décidé que les abonnés domiciliés à moins de 2 kilomètres du bureau seraient exonérés de toute charge de cette nature ; pour ceux domiciliés au delà de 2 kilomètres, la charge actuelle sera réduite de 200 francs.

GRAVES INCENDIES DANS LE MORBIHAN

Lorient, 26 mai. — Quatre grandes fermes ont été détruites hier, à Grandchamp, par un incendie dont les causes sont inconnues.

A Malestroit, deux bâtiments ont été également incendiés.

Le pompier Bellouard, qui avait quitté le repas de Première Communion de son fils pour porter secours, est tombé d'une toit et s'est fait de graves blessures à la tête ; il souffre également de lésions internes.

LES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE DE BORDEAUX ET LE RECRUTEMENT DU CORPS ENSEIGNANT

Bordeaux, 26 mai. — L'Association corporative des étudiants en médecine de la Faculté de Bordeaux, réunis en assemblée générale, a voté un ordre du jour dans lequel elle affirme son désir de voir maintenu le principe du concours pour le recrutement du corps enseignant médical, mais souhaite que des modifications assurent l'impartialité absolue et l'amélioration du concours y soient apportées.

Tarbes, 26 mai. — Un employé du gaz de Tarbes, Gabriel Renaut, était monté sur une échelle, lorsque, l'échelle glissant, il vint s'abattre à terre. Renaut fut relevé avec de nombreuses contusions et une fracture du tibia.

Valréas, le 26 mai. — Dans la soirée de mercredi, vers 5 heures, un orage formidable s'abattit, transformant en ruisseaux les rues de Valréas et noyant lamentablement les foins, en grande partie coupés dans la campagne. Les mûriers sont dans un piteux état et la récolte des cocons est considérée comme perdue. Les paysans sont dans la désolation.

Saint-Pétersbourg, 26 mai. — Contrairement à l'information publiée par les journaux du matin, ce n'est pas un inspecteur de la police secrète de Moscou, mais un employé du télégraphe, qui a été tué par un anarchiste, qui était chargé d'arrêter.

Saint-Pétersbourg, 26 mai. — Les autorités de Kiev ont prévenu à l'expulsion de 4 000 Israélites israélites condamnés, par une récente circulaire du ministère de l'Intérieur, à quitter la ville.

La misère des expulsés est très grande.

Rome, 26 mai. — Le ministre des Affaires étrangères, marquis de San-Giuliano, est parti pour Berlin.

UNE MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DU SIÈGE DE BELFORT

Belfort, 26 mai. — Le Conseil municipal de Belfort a décidé la frappe d'une médaille commémorative du siège de 1870-71, qui sera délivrée aux anciens défenseurs de la ville ; celle-ci remettra gratuitement les diplômes, mais les intéressés compteront le coût des médailles, son insignes n'ayant aucun caractère officiel.

FEUILLETON DU 27 MAI 1910 — 56 —

VERS LA RÉHABILITATION

— Après... après, elle a demandé si les chevaux pourraient arriver à temps à la gare de Ruffec.

— Et qu'a-t-il répondu ?

— « Ils sont tout frais ; vous le savez... ils vont aller comme le vent. »

— « Ils sont tout frais, vous le savez... » C'est donc qu'ils n'avaient pas encore fait de course. C'est qu'ils venaient d'être attelés, là, quelque part. Où cela ?

— Dame... je ne vois pas.

— Comment Mme Escandyé pouvait-elle « savoir » que les chevaux n'avaient pas encore eu le temps d'être fatigués ?

— Parce que... parce que... je ne suis pas sorcier, moi !

— Parce qu'elle venait, une demi-heure auparavant, de s'entendre avec Donadieu ; parce que les chevaux sortaient des écuries de La Fougerais, et la voiture de sa remise.

— Mais elle serait montée au voiture chez elle. Mme Escandyé. Elle serait partie de chez elle pour Ruffec.

— Non, elle avait besoin de traverser Saint-Fraigne, pour y jeter une lettre à la boîte. Le passage de la voiture aurait éveillé l'attention. Elle a commandé au cocher de prendre un chemin détourné, et elle est allée le rejoindre — après son passage par Saint-Fraigne — sur la grande route.

— Mais pourquoi toutes ces complications ? Ne pouvait-elle pas expédier sa lettre de Ruffec, avant de prendre le train ?

— La lettre aurait eu un jour de retard ; elle ne nous serait arrivée qu'après-demain. Et peut-être valait-il mieux pour Mlle Marcelle que nous fussions avertis dès demain. Nous saurons cela bientôt. En attendant, je crois qu'il est l'heure d'aller nous reposer.

XII

RETROUVÉE

Voici ce que Mme Escandyé avait écrit :

« La lettre d'hier annonçait des négociations prochaines. Elles deviennent inutiles. L'auteur de ces lignes ne pouvait pas espérer un aussi prompt retour de la fortune. Deux ennemis lui restaient. L'un était moins à redouter, mais plus gênant, parce qu'il était un de ses personnages qui, n'ayant plus rien à perdre, s'attachent aux pas de leur victime, et ne la quittent pas plus que son ombre, et la suivent par-delà toutes les frontières.

» Celui-là s'est supprimé lui-même. Une barque légère — trop légère hélas ! — un bain froid prit étourdiment au sortir de table, en ont fait un cadavre.

» L'autre était beaucoup plus à craindre. Mais il a perdu deux jours, et il arrivera trop tard. Quand il lira cette lettre, celle qui l'écrit maintenant sera hors de son atteinte. Il a voulu trop embrasser, il n'a pas pu étreindre. Il a perdu, par sa faute, une partie de l'enjeu. Mais qu'il ne se plaigne pas ; il lui en reste encore assez pour satisfaire de plus exigeants que lui. D'autres n'en auraient pas demandé plus.

» Marcelle va vous être rendue. C'était un otage. Quand les hostilités cessent, on rend les otages. Elle pourra vous dire qu'elle n'a pas été traitée en ennemie. Mais elle sera fort empêchée d'indiquer le lieu de sa réclusion. Qu'importe ? C'est encore elle qui est le moins à plaindre. Il lui manquait une auréole, pour en faire la plus intéressante des fiancées ; celle de l'épreuve. Elle n'a plus rien à désirer. En somme, cela pouvait-il mieux finir ?

» Pour moi, je pars. C'est fait ; c'est réglé ; vous n'entendrez plus parler de moi. Adieu ! »

Cette lettre avait été adressée au Dr Maille, qui la lut à Doniseaud le lendemain matin, pendant qu'ils se rendaient ensemble à Beauregard.

La Salmonie les avait vus venir ; il vint au-devant d'eux et leur saisit les mains avec contentement.

— Elle est ici, leur dit-il, venez la voir.

Oui, elle était bien là. Elle leur apparut plutôt affaissée qu'assise dans un grand fauteuil, dont sa tête n'atteignait pas le sommet.

Quand elle vit entrer ses deux amis, un éclair de joie brilla dans ses yeux ; une flamme légère lui sourut sur le visage.

— Ne lui demandez pas d'où elle vient, dit La Salmonie ; elle est incapable de vous en rendre compte.

— Sens doute, sans doute, interrompit le Dr Maille ; la joie du retour... je comprends cela. On est heureux de reprendre sa place au foyer ; on oublie tout pour être uniquement au plaisir de se revoir.

— Ce n'est pas tout à fait cela, cher docteur. A vrai dire, Marcelle nage en ce moment dans la joie. Elle nous est revenue nous l'avons retrouvée ; son contentement se double du plaisir que nous éprouvons à la revoir parmi nous. Mais en dirait qu'elle a perdu la notion exacte de tout ce qui lui est arrivé depuis cinq jours. Comment elle a disparu ? où elle a vécu ? de quelle manière elle a repris sa liberté ? elle ne parvient pas à débrouiller cet écheveau, depuis trois heures qu'elle est là, dans le fauteuil.

— Voyons, voyons ; cela ne doit pourtant pas être si difficile. Parbleu ! on lui a posé cinquante-six questions à la fois, suivant son habitude ; tu n'as pas pu t'y prendre simplement, je te connais. Laisse-moi l'interroger, et procédons par ordre.

— Depuis quand êtes-vous de retour, Mademoiselle Marcelle ?

— Depuis le lever du jour ; je suis arrivée à l'heure de l'*Angelus*.

— Vous venez de loin ?

— Je venais de Ruffec.

— Seule ? A pied ? En voiture ?

— J'étais seule ; en voiture.

— Ah ! Ah ! Et qu'étiez-vous allée faire, à Ruffec ?

— On m'y avait emmenée par surprise. Je me suis éveillée, cette nuit, dans un de mes landaus de Beauregard. Mme Escandyé était à côté de moi. Son bras soutenait ma tête. Etonnée de me sentir rouler sur une route, au milieu de la nuit, je lui demandai où nous étions. Elle m'apprit que nous passions alors en vue du château de Raix et que nous serions à Ruffec avant une demi-heure. « Vous allez venir avec moi jusqu'à la gare, ajouta-t-elle, et alors je vous dirai adieu pour toujours. J'emmène avec moi, loin d'ici, l'homme qui nous conduit ; quand nous serons à Ruffec, vous irez faire reposer vos chevaux à une hôtellerie ; vous passerez vous-même le reste de la nuit dans un bon lit, et vous pourrez vous faire reconduire demain par un cocher de l'hôtel. » Je ne dis rien ; j'étais soumise, depuis ces derniers jours, à toutes les volontés de cette femme. J'appris avec un sentiment de profonde satisfaction qu'elle allait enfin me rendre ma liberté. Quand nous fûmes en face de la gare, elle fit comme elle avait dit. Nous restâmes dans la voiture pendant que le cocher allait prendre les billets. Nous l'attendîmes une bonne demi-heure. Enfin, il revint et dit à Mme Escandyé que le train était annoncé, et qu'il entrerait en gare avant cinq minutes. Alors elle m'embrassa, me fit des excuses, et descendit. Le train arriva bientôt ; il s'arrêta une minute et repartit. Au lieu d'aller à l'hôtel, je fis faire un tour à ma voiture, et je repris le chemin que nous venions de par